

Circulaire d'information

INFCIRC/1302

18 juillet 2025

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 4 juillet 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-79653

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

Le 4 juillet 2025, à 17 h 36 (EEST), la centrale nucléaire de Zaporizhzhia a subi une perte totale de réseau, la contraignant à activer ses groupes électrogènes diesel de secours pour continuer à assurer les fonctions cruciales de sûreté. Il s'agit de la neuvième perte totale des alimentations électriques de la centrale depuis le début de l'agression armée de grande ampleur lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de la première de ce type depuis plus de six mois, ce qui souligne la fragilité persistante de la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires sur le site.

Ce dernier épisode de perte des lignes électriques externes est la conséquence directe des actions de la Fédération de Russie, qui prend délibérément et méthodiquement pour cible les infrastructures civiles et énergétiques de l'Ukraine. Le 7 mai 2025, une frappe de missile a endommagé la ligne électrique de secours de 330 kV Ferosplavna 1, l'une des deux dernières lignes reliées à la centrale. À la suite de cette attaque, les forces d'occupation ont systématiquement empêché les équipes ukrainiennes de réparateurs d'accéder à la zone des dégâts, ce qui a rendu la réparation impossible et prolongé intentionnellement la situation de vulnérabilité de la centrale. La frappe effectuée le 4 juillet a éliminé la dernière voie d'approvisionnement utilisable, ce qui signifie que la centrale dépend à présent entièrement des systèmes diesel de secours qui ne devraient être utilisés que de manière temporaire et non pas de manière prolongée dans une installation nucléaire.

Ce dernier cas de perte totale des alimentations électriques de la centrale constitue une violation directe du quatrième des sept piliers indispensables de l'AIEA pour garantir la sûreté et la sécurité nucléaires, qui requiert « une alimentation électrique hors site ininterrompue à partir du réseau afin d'assurer le refroidissement continu des réacteurs et des piscines d'entreposage du combustible usé ». La poursuite du blocage militaire des réparations augmente la gravité de cette violation et accroît le risque d'une situation d'urgence nucléaire.

La situation reste extrêmement alarmante. Tant que la centrale nucléaire de Zaporizhzhia subira l'occupation militaire illégale et servira de position fortifiée pour lancer des attaques de drone et d'artillerie depuis les environs, il sera impossible de faire respecter les principes fondamentaux de sûreté et de sécurité nucléaires. La présence non autorisée de personnel militaire sur le site et l'entrave persistante des autorités réglementaires et opérationnelles nationales continuent de saper tous les efforts déployés par la communauté internationale pour stabiliser et sécuriser l'installation.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

Secrétariat
de l'AIEA

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 4 juillet 2025